

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

DÉLIBÉRATION N° CA 20-27 DU 23 JUIN 2020 approuvant les modifications du 11^e programme d'intervention (2019- 2024) relatives au plan de reprise

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

- Vu le code de l'environnement notamment ses articles L213-8-1, L213-8-2, L213-9-1, L2013-9-2, L213-10-3.V, R 213-39 et R 213-40,
- Vu le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Seine Normandie,
- Vu la délibération CA n° 20-17 du 15 juin 2020 approuvant les modifications du 11^e programme d'intervention (2019-2024) relatives au plan de reprise,
- Vu la délibération CA n° 20-18 du 15 juin 2020 saisissant le comité de bassin sur les modifications du 11^e programme d'intervention (2019-2024) relatives au plan de reprise pour avis,
- Vu la délibération CB n°20-03 du 23 juin 2020 portant avis du comité de bassin sur les modifications du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Seine-Normandie relatives au plan de reprise,
- Vu la consultation par voie électronique du conseil d'administration du 23 juin 2020.

DÉLIBÈRE

Article 1

Le conseil d'administration approuve les modifications apportées par le comité de bassin conduisant à remplacer les échéances du 30 avril 2021 de la délibération n° CA 20-18 du 15 juin 2020 saisissant le comité de bassin sur les modifications du 11^e programme d'intervention (2019-2024) par le 31 juillet 2021.

Article 2

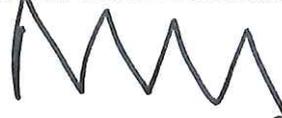
Les échéances du 30 avril 2021 de la délibération n° CA 20-17 du 15 juin 2020 approuvant les modifications du 11^e programme d'intervention (2019-2024) relatives au plan de reprise sont remplacées par le 31 juillet 2021.

La Secrétaire du conseil d'administration
Directrice générale de l'agence
de l'eau Seine-Normandie



Patricia BLANC

Le Président
du conseil d'administration



Michel CADOT